

Rue de Spastraat 8 – 1000 Brussels Tel.: +32 (0)2 238 06 40 Fax: +32 (0)2 238 04 41 e-mail: ceettar@ceettar.eu website: www.ceettar.eu

EC Register: 15086733813-03

Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques Agricoles et Ruraux European Organisation of Agricultural and Rural Contractors

Zentralverband der europäischen Lohnunternehmer

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour publication immédiate

L'Union européenne veut-elle vraiment soutenir tous les acteurs de la production agricole ?

Les entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers redoutent un contournement des principes des traités en matière de droit de la concurrence et revendiquent une approche intégrée de la PAC, prenant en compte non seulement la diversité des territoires, mais également celles des acteurs. La possibilité pour la PAC de soutenir l'investissement collectif doit au minimum s'accompagner d'une aide similaire pour les entrepreneurs qui exécutent les mêmes travaux dans le même environnement économique.

Les entrepreneurs de travaux agricoles, qui exécutent près de 50% des travaux agricoles en Europe, contribuent fortement à la compétitivité et à la durabilité de l'agriculture européenne, et participent au désendettement des agriculteurs, en mettant à disposition un outil technique à la pointe du progrès et un personnel qualifié.

Alors que le maintien d'un système de concurrence libre et exempte de distorsions constitue un des principes fondamentaux de l'Union européenne, la proposition de règlement relatif au soutien au développement rural s'affranchit des principes communautaires en matière d'aides d'État, c'est-à-dire assurer la libre concurrence et une allocation efficace des ressources.

L'Union européenne est en train de se fixer de nouveaux objectifs en termes de production agricole, de méthode de production et de développement rural pour la décennie à venir. Il est inadmissible qu'elle établisse des mesures contraires au droit communautaires et contre-productives pour la filière agricole.

Ce mercredi 16 novembre, Gérard Napias, le président de la CEETTAR, a justifié aux parlementaires européens de la Commission Agriculture du Parlement européen son refus d'une discrimination pour les entrepreneurs en matière d'investissements physiques: « Les coopératives d'utilisation de machines agricoles et les entrepreneurs exécutent les mêmes tâches dans les mêmes conditions juridiques et il n'est pas acceptable qu'elles soient traitées différemment. »

Par ailleurs, les entrepreneurs soulignent que cette proposition de la Commission est contradictoire avec l'objectif d'une agriculture européenne plus compétitive. En misant sur la force d'innovation et de compétitivité que sont les entreprises de travaux agricoles, la Commission augmenterait l'efficacité de ses mesures. Les entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers déploient leur matériel sur un plus grand nombre d'hectares et d'heures. L'effet de la subvention par euro investi est donc multiplié, permet une réduction accrue des coûts marginaux et soutient la compétitivité d'un plus grand nombre d'exploitations en Europe.

* FIN *

Note aux éditeurs :

La Confédération Européenne des Entrepreneurs de Travaux Agricoles, Ruraux et Forestiers (CEETTAR), créée en 1961, représente 84.000 entreprises indépendantes et 425.000 actifs, structurés au niveau national dans 13 États membres.